

« Comme vous le savez déjà, notre grille actuelle de rémunération comprend 5 niveaux d'évaluation qui commencent du plus bas niveau « n'a pas rencontré les attentes » jusqu'au plus haut niveau « a largement dépassé les attentes ». Lors de notre dernière négociation de la convention collective, nous avons accepté de changer le processus d'évaluation du rendement. Le nouveau système d'évaluation ne comprendra maintenant que 4 échelles d'évaluation au lieu de 5. Pour ce faire l'APS a donc négocié une nouvelle répartition d'évaluation permettant à un plus grand nombre de personnes de pouvoir profiter de meilleures augmentations salariales. En effet, maintenant environ 20% de nos membres pourront se prévaloir d'augmentations salariales autrefois réservées à seulement 5% de nos membres puisque la cote « largement dépassé les attentes » devient maintenant la cote qui regroupe ensemble tous les employés qui dépassent les attentes. Ci-bas la nouvelle grille des augmentations salariales négociée pour les employés APS. » - Mario Poudrier, président national

2009 Matrice APS avec 4 échelles d'évaluation au lieu de 5 ( Dépassé les attentes : éliminé)							
Avec un facteur X de 1.5						Somme forfaitaire	
		Zone d'entrée	Au-dessous du point milieu	Au-dessus du point milieu	Référence Plus	Hors plage	Non évalué
	Répartition des employés	13.1%	38.0%	31.2%	15.5%	0.1%	2.0%
<b>Nouveau</b> Dépasse les attentes	20.0%	3.20%	2.60%	1% à 3%	0% à 2%	<del>                    </del>	2.0%
<del>Ancien</del> Dépasse les attentes	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>
Rencontre les attentes	72.5%	1.5% à 2.5%	1.25% à 2%	1% à 2%	0% à 0,5%	<del>                    </del>	1.5%
Rencontre partiellement les attentes	5.0%	0% à 2%	0% à 1.5%	0.0%	0.0%	<del>                    </del>	0.0%
Ne rencontre pas les attentes	2.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	<del>                    </del>	0.0%

Cette nouvelle grille s'appliquera pour la prochaine période de révision au printemps 2010.

Le tableau montre l'élimination de la cote « *dépasse les attentes* » (les cases marquées d'un x) pour comprendre maintenant 4 degrés de résultats au lieu des 5 que contenait la version précédente. Les trois niveaux inférieurs sont inchangés alors que les deux niveaux supérieurs ont été fusionnés. C'est ainsi que dorénavant tous les employés qui dépassent les attentes seront compensés en vertu d'une seule et même cote. Cette dernière correspond en termes de pourcentage à la plus haute cote de la version précédente, ce qui donnera accès au maximum des échelles à un plus grand nombre d'employés (20% au lieu de 5%).

Le tableau montre également la répartition des employés APS suite à la dernière période d'augmentations, celle de 2008-2009. Cette ventilation exprimée en pourcentage est produite sur le plan horizontal pour indiquer la proportion de nos membres selon la place occupée sur les plages salariales (Zone d'entrée). En dessous du point milieu etc.) tandis que les pourcentages qui figurent sur le plan vertical nous montrent la répartition des membres en fonction des cotes obtenues comme résultats des évaluations de rendement pour l'exercice 2008-2009. Ces résultats ont été calculés à partir du montant global de 1.5% imposé par l'employeur, montant contesté par l'APS qui a déposé un grief dans le but de bonifier ce montant.